



Les Différents Types De Compte-titres Proposés

**SGI ABCO BOURSE 67, Boulevard de la République,
BP.23106 Dakar-Ponty Sénégal**

Tél: +221 33 822 68 00 Fax: +221 33 822 68 01

www.abcobourse.com contact@abcobourse.com

Agrément CREPMF N° SGI /2016-02

RC: SN DAKAR 2015 B9328 NINEA: 005490024

LES DIFFÉRENTS TYPES DE COMPTES-TITRES PROPOSÉS



COMPTE-TITRES

Compte-titres individuel

Le compte-titres appartient à une seule personne majeure et uniquement cette personne est en droit de réaliser des opérations. Le compte-titres, systématiquement rattaché à un compte-espèces, permet d'effectuer des opérations d'achats et de ventes des valeurs mobilières.

Compte-titres individuel avec procuration

Le compte-titres appartient à une seule personne qui donne procuration à une autre pour qu'elle puisse effectuer certaines transactions sur le compte.

Compte-titres conjoint

Le compte-titres est dit conjoint lorsque deux (02) personnes sont titulaires et chacune d'elles peut effectuer les opérations indépendamment de l'autre.

Compte-titres Indivis

Un compte indivis suppose que tous les titulaires du compte (2 au minimum) doivent donner leur agrément pour qu'une opération puisse s'effectuer. Le compte indivis est souvent utilisé dans le cadre d'une succession où les héritiers reçoivent le compte d'un parent.

Compte-titres usufruit/nue-propriété

Le comptes-titres peut aussi être détenu en nue-propriété ou en usufruit (en général, à la suite d'une succession ou d'une donation). Le compte fonctionne sur la signature de l'usufruitier du nu-propriétaire dans les conditions fixées par les textes qui répartissent les droits de chacun, ou sur la signature de l'un d'entre eux ou de celle d'un tiers ayant reçu procuration.

Compte-titres pour personnes morales

Le compte titres est ouvert au nom d'une entreprise et il permet de placer ses excédents de trésorerie et de profiter des rendements du marché financier. La gestion du compte est assurée par une ou plusieurs personnes, préalablement désignées par la Direction Générale de l'entreprise.

Compte-titres pour mineur

Le compte-titres mineur appartient à une seule personne (âgée de moins de 18 ans) sous la responsabilité du représentant légal (père et /ou mère, ou une personne légale désignée par ces derniers). Ce dernier est seul habilité à faire fonctionner le Compte.

Compte Plan Epargne Etude

Le Plan Epargne Etude permet d'économiser pour les études d'un seul Bénéficiaire et donne droit à l'ouverture d'un compte à son nom. Ce compte est alimenté de façon ponctuelle ou périodique par le Tuteur du Bénéficiaire, jusqu'à l'atteinte de la majorité du Bénéficiaire.

Compte Plan Epargne Retraite Complémentaire

Le Plan Epargne Retraite Complémentaire est une épargne par capitalisation en vue de la préparation de la retraite. Il donne droit à l'ouverture d'un compte alimenté mensuellement par le Client, à partir de la date de signature de la convention de compte et jusqu'à son départ à la retraite.

